



R-PENSION & R-VIE PENSION

Épargner aujourd'hui, c'est mieux vivre demain

R-Pension et **R-Vie Pension** sont deux formules d'épargne bénéficiant d'avantages fiscaux et qui vous permettent de constituer une réserve précieuse pour vivre pleinement votre retraite.

Les atouts

- **Bénéficiez immédiatement d'avantages fiscaux substantiels**

Accessibles à toute personne âgée de 18 à 65 ans, les produits R-Pension et R-Vie Pension vous offrent l'opportunité de constituer une épargne pour votre retraite et vous fait bénéficier d'avantages fiscaux immédiats non négligeables.

- Le plafond de déductibilité fiscale est de **3.200 € par an** depuis le 1er janvier 2017, **quel que soit l'âge du contribuable**.
- La rente viagère est exonérée à 50 % et le capital unique versé à l'échéance est imposé à la moitié du taux global.

- **Épargnez selon vos besoins, en toute sécurité**

Les produits R-Pension et R-Vie Pension vous ouvrent les portes vers une **épargne personnalisée**, en fonction de votre situation personnelle et de votre âge. Ainsi, tout est mis en œuvre pour veiller à la sécurité de votre épargne.

- Après une durée contractuelle minimale de 10 ans, et seulement si le contractant est âgé d'au moins 60 ans, l'épargne accumulée pourra être remboursée de différentes manières.
- En cas de décès avant l'échéance du contrat, l'épargne accumulée est versée à la succession ou au bénéficiaire et le contrat prend fin.
- En cas d'invalidité ou de maladie grave, le versement anticipé de l'épargne accumulée peut être demandé.

Nos deux formules

R-Pension

- Le placement de votre épargne se fait dans l'un des compartiments du **fonds d'investissement LUX-PENSION**.
- Vous pouvez opter pour des produits **peu exposés aux aléas des marchés financiers** et décider, par exemple d'investir vos avoirs exclusivement dans le marché monétaire en euros.
- En cas d'investissement en actions, la part de ce placement diminuera automatiquement, en fonction de votre âge.

Rendement en fonction des marchés financiers

Le rendement du capital dépend notamment de l'évolution des marchés financiers. Par conséquent, ni le rendement, ni le capital investi ne peuvent être garantis.

	SICAV LUX-PENSION	
Compartiment 1	25 %	Actions
Compartiment 2	50 %	Actions
Compartiment 3	75 %	Actions
Compartiment 4	100 %	Actions
Compartiment 5		Marché monétaire

R-Vie Pension en collaboration avec notre partenaire Foyer-Vie

- Constituez votre capital d'épargne via des versements périodiques dans des fonds de **CapitalAtWork** du Groupe Foyer.
- Soutenez des sociétés qui adoptent une approche responsable en optant pour deux **fonds responsables** ESG Equities et ESG Bonds.

Capital garanti jusqu'à 50 %

Vos investissements peuvent être répartis entre des supports à capital variable et un support à capital protégé (dans la limite de 50 %) suivant vos ambitions financières et de votre tolérance au risque.

Pour plus d'informations, contactez votre conseiller en agence ou l'Agence Online, par téléphone au **2450-1000** ou par e-mail à **online@raiffeisen.lu**.

La fiche d'information financière R-Vie Pension est disponible sur www.raiffeisen.lu.

Disclaimer

Les informations dans le présent document publicitaire, sans engagement contractuel, ont un caractère purement informatif et ne constituent ni une offre de vente, ni un conseil en investissement ou une incitation à un investissement et ne remplacent pas le conseil d'un gestionnaire. Investir dans des instruments financiers comporte des risques. Nous vous invitons à consulter le guide de l'investisseur disponible sur le site internet. Les performances passées ne présument pas des performances futures.



**Banque Raiffeisen
Société Coopérative**
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
Luxembourg

Adresse postale :
B.P. 111
L-2011 Luxembourg

T (+352) 24 50 1
W www.raiffeisen.lu

n°2175_v02052023